AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**224C0033**
FR0000073298-FS0012

8 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**IPSOS**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 janvier 2024, le concert composé de M. Didier Truchot, de la société DT & Partners[1] et de Mme Laurence Stoclet a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 janvier 2024, le seuil de 20% des droits de vote de la société IPSOS et détenir, directement et indirectement, 5 023 549 actions IPSOS représentant 9 760 075 droits de vote, soit 11,63% du capital et 20,04% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| DT & Partners | 4 633 661 | 10,73 | 9 040 649 | 18,56 |
| Didier Truchot | 295 681 | 0,68 | 573 032 | 1,18 |
| **Sous-total Didier Truchot** | **4 929 342** | **11,41** | **9 613 681** | **19,74** |
| Laurence Stoclet | 94 207 | 0,22 | 146 394 | 0,30 |
| **Total concert** | **5 023 549** | **11,63** | **9 760 075** | **20,04** |

Ce franchissement de seuil résulte de la mise en concert de M. Didier Truchot, de la société DT & Partners et de Mme Laurence Stoclet.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners et Mme Laurence Stoclet, souscrit la déclaration d'intention suivante pour les six mois à venir :

- le seuil objet de la présente déclaration a fait l'objet d'un financement par DT & Partners dans le cadre d'acquisition d'actions IPSOS ;

- M. Didier Truchot agit de concert avec la société DT & Partners, qu'il contrôle et dont il est président et avec Mme Laurence Stoclet, directeur général de DT & Partners ;

- DT & Partners envisage d'effectuer des achats de titres IPSOS ;

[1] Société par actions simplifiée (sise 35 rue du Val de Marne, 75013 Paris) contrôlée par M. Didier Truchot.
[2] Sur la base d'un capital composé de 43 203 255 actions représentant 48 697 679 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners et Mme Laurence Stoclet, n'envisage pas de prendre le contrôle de la société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners et Mme Laurence Stoclet, n'envisage pas de modifier la stratégie mise en œuvre par la société ;

- M. Didier Truchot, agissant de concert avec la société DT & Partners et Mme Laurence Stoclet, n'envisage pas de promouvoir l'une quelconque des opérations mentionnées à l'article 233-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- Ni M. Didier Truchot, ni la société DT & Partners, ni Mme Laurence Stoclet, ne détient d'instrument ou est partie à des accords, mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Ni M. Didier Truchot, ni la société DT & Partners, ni Mme Laurence Stoclet, n'est partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de la société ;

- M. Didier Truchot et Mme Laurence Stoclet sont déjà administrateurs de la société IPSOS ; M. Didier Truchot n'envisage pas de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur. »

_____